

M. le Principal
A l'attention des parents d'élèves

Saint-Varent, le 20 septembre 2023

Collège François
Villon
St Varent

**Objet : ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE F. VILLON
VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

Madame, Monsieur,

Téléphone
05 49 67 51 19

Courriel
ce.0790032f
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
26, avenue des platanes
79330 ST VARENT

Les élections des représentants des parents aux instances collégiales de l'établissement se tiennent le vendredi 13 octobre 2023. Douze sièges sont à pourvoir.

**Vous pouvez faire acte de candidature en constituant une liste « union libre de parents d'élèves » ou au nom de fédérations des parents d'élèves, en venant élarger auprès du secrétariat
au plus tard le mardi 03 octobre 2023**

Le conseil d'administration fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les EPLE. Par exemple,

- l'organisation de l'établissement en classes et modalités de répartition des élèves ;
- l'emploi des dotations horaires et de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires (consulter le point 4 ci-après) ;
- l'organisation du temps scolaire et les modalités de la vie scolaire ;
- la préparation de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le Conseil d'Administration du Collège est l'instance administrative locale où sont arrêtées toutes les décisions administratives, pédagogiques et financières qui conditionnent la scolarité de vos enfants.

« Chaque parent est électeur et éligible, sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement. » **Décret n° 2004-563 du 17.06.2004**

Vous pouvez siéger au conseil d'administration et aux différentes instances (conseil de classe, conseil de discipline...).

Nous vous informons de l'existence du médiateur académique de l'éducation nationale { Rectorat de l'académie de Poitiers – Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne – 22, rue Guillaume VII Le Troubadour – CS 40625 – 86022 POITIERS Cedex – Mail : mediateur@ac-poitiers.fr.

Je vous rappelle que la participation des parents d'élèves est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement, du Conseil d'Administration, des Conseils de classes et des Commissions. Je vous invite à participer à la vie du collège et vous prie de croire en l'expression de mes meilleurs sentiments.



Le Principal,
E. FRAUILLICH